



Probleme d'humidité dans local

Par **lorie loran**, le **08/12/2016** à **20:23**

bonjour,

Mon local ainsi que celui de mes voisins (du même propriétaire est très humide

Nous avons de la poudre blanche sur les carrelages , ou les joints humides. Base des murs : peinture qui cloque placo humide ..ect

Pour ma part je chauffe correctement car je reçois des clients toute la journée , je dispose aussi d'une vmc j'ai des aérations à mes portes pvc

Je pense à une malfaçon de l'isolation au sol , vide sanitaire dessous

A ce jour cette situation peut m'empêcher de vendre mon commerce , étant donné que les futurs acheteurs peuvent voir tous cela

Le propriétaire est-il dans l'obligation de faire le nécessaire pour remédier à cela?

Dans mon bail il est mentionné que tous les travaux d'entretien seront à ma charge ...mais bon ceci n'est pas un entretien ??je ne vais pas reconstruire les murs communs avec mon voisin...?

Mais il est aussi mentionné/ le propriétaire ne sera pas responsable des sous sols !! donc cette personne savait déjà qu'il avait mal fait ses travaux?

Quels sont mes recours si le propriétaire refuse d'admettre que ses travaux d'isolation ont été mal fait ?

si je vends mon bail, puis-je être poursuivi pour vice -cachés??

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **08/12/2016** à **20:41**

Bsr,

Votre solution consiste à faire faire une expertise ou faire appel aux services de l'hygiène de

vosre ville ou à la DDASS.

Vous pouvez prendre les devants en adressant un courrier R/AR (joindre justificatifs, photos,etc..) à votre propriétaire, lui indiquant un délai pour entreprendre des travaux. Passé ce délai, les services en question pourront agir (sous réserve d'un constat en adéquation avec le vôtre).

Autre option, constat d'huissier puis saisir le tribunal d'instance pour obtenir la suspension du loyer et la condamnation du propriétaire à faire les travaux.

Par Iorie Ioran, le 31/01/2017 à 15:58

J'ai fait venir un expert comme vous me l'avez conseillé.

Le rapport est sorti et met en cause le propriétaire pour mauvaise isolation des murs et des sols.

Celui-ci conteste l'expertise et refuse de me réparer les dégâts à ses frais .

Que puis-je faire je suis abattu

Merci